



évoluer avec les instruments financiers FESI



Le Fonds Européen de Développement Régional

Instrument financiers





Les instruments financiers cofinancés par le Fond Européen de Développement Régional sont des outils durables et efficaces pour investir dans la croissance et le développement des personnes et des entreprises au sein des régions de l'Union européenne et de leurs villes. Ils soutiennent un large spectre d'objectifs de développement au bénéfice de nombreux destinataires, offrant en outre la possibilité d'une réutilisation des Fonds alloués pour de nouveaux investissements.

Le Fonds européen de développement régional (FEDER), un des Fonds structurels et d'investissement européens, contribue à la croissance intelligente, durable et inclusive, tout en renforçant la cohésion économique, sociale et territoriale dans les régions et les villes européennes.

Sur la période 2014-2020, le FEDER dispose d'un budget global de près de 200 milliards d'euros pour soutenir la croissance économique, créer des emplois supplémentaires et réduire les disparités régionales.

Le soutien du FEDER peut être accordé sous forme de subventions, et de plus en plus, par le biais d'instruments financiers.

À la fin de l'année 2013, le FEDER avait alloué plus de 9 milliards d'euros à travers les instruments financiers, en octroyant des prêts, des garanties et des fonds propres dans presque tous les États membres. Plus de 200 000 personnes et entreprises avaient bénéficié d'aides au développement d'activités, de projets de développement urbain et d'investissements dans l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables. Près de 90% de ces fonds étaient dirigés vers les petites et moyennes entreprises.



Les instruments financiers

- sont censés être remboursés ;
- sont réutilisables, c'est-à-dire que les ressources restituées peuvent être réutilisées de nouveau dans le même cadre ;
- sont appropriés pour des projets financièrement viables ; à savoir ceux dont on attend qu'ils génèrent suffisamment de revenus ou d'épargne pour rembourser l'aide reçue ;
- sont conçus pour attirer des co-investissements en provenance d'autres sources, y compris d'investissements privés, de manière à accroître la quantité de ressources mise à disposition des secteurs/ territoires qui rencontrent des problèmes particuliers d'accès aux financements ;
- peuvent prendre la forme de prêts, de garanties ou de prises de participation ;
- peuvent aussi contribuer au développement de l'offre, en aidant le marché à se développer ;
- peuvent être utilisés de manière complémentaire aux subventions ; et
- peuvent être gérés par les banques nationales et régionales, les organisations internationales telles que la Banque Européenne d'Investissement ou le Fonds Européen d'Investissement, par les intermédiaires financiers, et (pour les prêts et garanties seulement) par les autorités de gestion.

Pour la période 2014-2020, sachant les avantages qu'ils comportent, et dans le but d'en intensifier l'utilisation, les possibilités de recours aux instruments financiers ont été étendues à **tous les objectifs thématiques**, et leurs modalités de mise en œuvre ont été améliorées et simplifiées.

Les instruments financiers cofinancés par le FEDER peuvent **soutenir toutes les priorités d'investissement décrites dans les programmes opérationnels FEDER** des États membres et des régions, à condition qu'ils répondent à une **situation de défaillance du marché**, c'est-à-dire lorsque les banques ne sont pas disposées à prêter et/ou quand le secteur privé montre des réticences à investir (par exemple si le marché n'offre pas assez de financements aux PME/ jeunes entreprises ; ou lorsqu'il n'y a pas assez de fonds disponibles pour les entreprises en phase de croissance ; ou encore quand le prêt bancaire est limité ou seulement disponible à des conditions que ne peuvent remplir les entreprises).



Les instruments financiers peuvent ainsi contribuer à un large spectre de priorités d'investissement FEDER, par exemple :

- promouvoir l'investissement en R&I ;
- élargir le déploiement et l'extension des réseaux haut débit ainsi que le développement des produits TIC, des services associés et de l'e-commerce ;
- aider les entreprises à croître et à s'engager dans des processus d'innovation, y compris par le développement de nouveaux modèles commerciaux ;
- promouvoir la production et la distribution d'énergies renouvelables, de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables dans les entreprises, les infrastructures Publiques et le logement ;
- investir dans l'adaptation au changement climatique ;
- investir dans les secteurs de l'eau et de l'énergie ;
- améliorer l'environnement urbain, y compris la régénération des friches industrielles ;
- aider à la transition vers une économie à faible émission carbone et ;
- soutenir le transport multimodal et à faible impact sur l'environnement ainsi que la mobilité à échelle régionale.

Dans la mesure où le FEDER doit se concentrer sur certaines questions prioritaires, conformément au principe de « concentration thématique », on s'attend à ce que les instruments financiers soient principalement utilisés dans le cadre de la R&I, du soutien aux PME, de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables.

Les instruments financiers cofinancés par le FEDER peuvent donc être utilisés **pour soutenir une large gamme de projets**, des infrastructures publiques aux projets productifs en passant par l'amélioration de la performance énergétique des logements à travers une aide spécifique aux ménages.

Un large spectre d'instruments financiers FEDER peut potentiellement être mis en œuvre:

- Les **prêts** qui peuvent être mis à disposition lorsque les banques ne sont pas disposées à prêter ou n'offrent pas de meilleures conditions de financement (c'est-à-dire un taux d'intérêt plus bas, une période de remboursement plus longue ou des garanties plus faibles). Des prêts de démarrage sans intérêt peuvent être par exemple offerts aux entrepreneurs qui souhaitent créer leur PME.

- Les **microcrédits** sont des prêts d'un montant réduit octroyés à des personnes qui ne peuvent généralement pas accéder aux services financiers standards, ils sont habituellement accordés sur une courte période et n'exigent pas de garanties personnelles. Ce pourrait être par exemple un Fond de micro-prêts qui offre à un niveau régional des prêts aux personnes désavantagées, aux entrepreneurs individuels, aux sociétés en noms collectifs, aux sociétés à responsabilité limitée et aux entreprises du secteur tertiaire.
- Les **garanties** assurent à un prêteur le remboursement de son capital en cas de défaut de l'emprunteur. En particulier, des contre-garanties peuvent être instituées au niveau national à l'encontre d'un portefeuille mis à disposition par des Fonds de garantie. De fait, ce mécanisme permet de réduire le coût de financement des PME et de leur en faciliter l'accès dans le pays en question.
- Les **prises de participation** dans le capital impliquent un investissement en fonds propres en contrepartie de la propriété totale ou partielle de l'entreprise ou de ses investissements ; l'investisseur pourra exercer un contrôle sur la gestion de l'entreprise ainsi que profiter des bénéfices réalisés. Ces instruments fondés sur les fonds propres incluent le capital-risque et le capital de départ (capital d'amorçage et de création). Le retour sur investissement dépend de la croissance et de la rentabilité de l'entreprise aidée. L'investissement initial est récupéré lorsque l'investisseur cède ses parts à un autre investisseur (« sortie ») ou à travers une procédure d'offre publique initiale (OPI). Des fonds de capital-risque avec un co-financement régional ont par exemple été investis avec succès dans des secteurs tels que les sciences de la vie, les technologies de l'information et de la communication, industrie/ transports, le commerce et les technologies de l'énergie/ environnement.

Les instruments financiers peuvent également être combinés à des subventions et autres formes d'assistance. Il est souvent nécessaire d'améliorer la propension à investir, prérequis à l'attraction de fonds d'investissement. Des conseils et autres formes de soutien peuvent ainsi être subventionnés par le FEDER.

Les instruments financiers cofinancés par le FEDER peuvent fournir une contribution à long terme au développement des marchés en stimulant et en soutenant l'offre de biens et services, en encourageant les projets économiquement viables et en ouvrant de nouvelles perspectives commerciales. Ils peuvent également contribuer à créer des opportunités pour les investisseurs et les intermédiaires financiers, dans la mesure où les projets deviennent plus attrayants en raison de la participation publique dans les instruments financiers et de la meilleure répartition des risques qui en résulte.



Pour plus d'informations

Pour plus d'informations sur les instruments financiers et la politique régionale :

http://ec.europa.eu/regional_policy/en/funding/financial-instruments/

http://ec.europa.eu/regional_policy/sources/docgener/informat/2014/financial_instruments_en.pdf

Pour un guide de référence à l'intention des autorités de gestion sur l'utilisation des instruments financiers dans les programmes financés par les Fonds ESI :

http://ec.europa.eu/regional_policy/sources/thefunds/fin_inst/pdf/fi_esif_2014_2020.pdf

Pour des informations sur les méthodologies d'évaluation ex ante des instruments financiers :

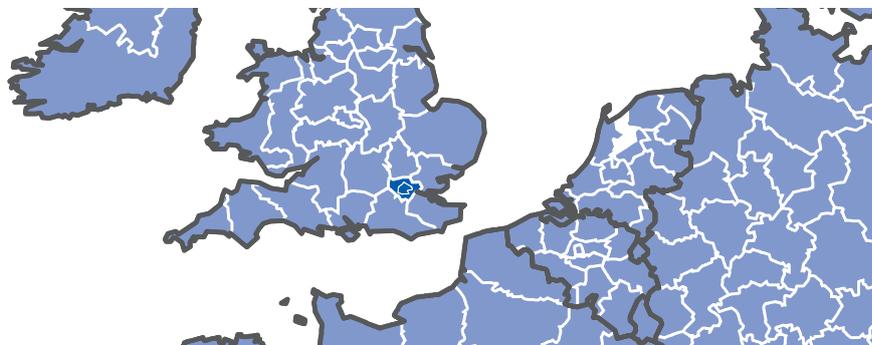
http://ec.europa.eu/regional_policy/en/funding/financial-instruments/

Pour le site web 'fi-compass', plateforme de services de conseil sur les instruments financiers proposés dans le cadre des Fonds ESI :

<http://www.fi-compass.eu/>

Pour la législation sur les Fonds structurels européens et d'investissement :

http://ec.europa.eu/regional_policy/fr/information/legislation/regulations/

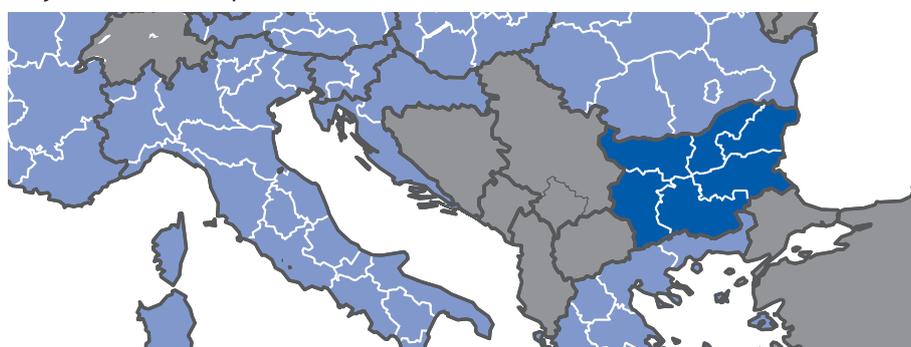


London Green Fund

479 millions d'euros
Dont 71 millions de fonds
FEDER
Prêt, fonds propres, garantie
Efficacité énergétique et
gestion des déchets
Royaume-Uni

... soutenir la transition de Londres vers une économie à faible émission carbone ...

Le Fond vert de Londres vise à investir dans l'efficacité énergétique, les déchets et le logement social 'vert'. Il a été conçu pour affronter les situations d'imperfection de marché qui rendent les projets (ou certaines parties) trop risqués pour le secteur privé comme par exemple lorsque se vérifient des situations d'incertitude sur la demande exprimée par le marché, la présence de technologies nouvelles ou émergentes ou un temps de retour sur investissements exceptionnellement long. L'impact attendu implique la création de plus de 2 000 emplois, l'économie de 215 000 tonnes de CO2 et une réduction de 330 000 tonnes des déchets mis en décharges. Cet exemple illustre la flexibilité qu'offre une structure de fonds de participation qui permet d'élargir les options proposées et qui montre également la manière dont un instrument financier peut attirer des ressources additionnelles et rendre possible une contribution majeure du secteur privé.



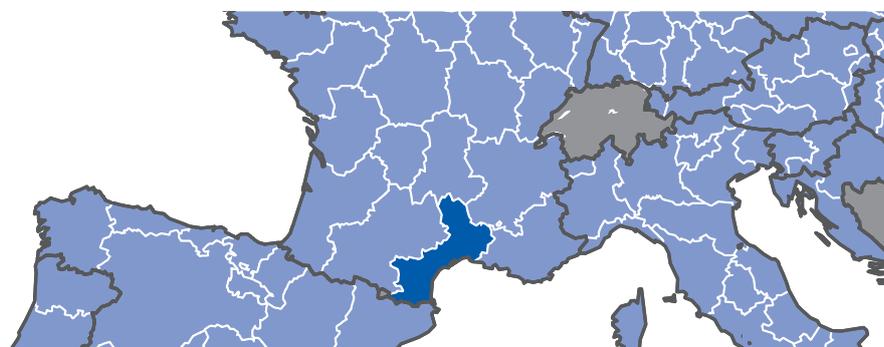
Garanties "premières pertes" sur portefeuille

160 millions d'euros
Dont 51 millions d'euros de
fonds FEDER
Garantie
PME
Bulgarie

... combler le besoin de financement rencontré par des PME qui présentent des garanties insuffisantes ...

La Garantie "première pertes" sur portefeuille en Bulgarie a comme objectif de réduire l'aversion au risque des banques dans le financement des PME qui conduit à des demandes de garanties individuelles élevées de la part de celles-ci. La garantie qui a été octroyée aux banques locales a eu pour conséquence de réduire les taux d'intérêts pratiqués aux entreprises et d'abaisser les exigences en matière de garanties individuelles ; ce qui a de ce fait permis de casser le cercle vicieux du « pas de crédit – pas d'investissement – pas de croissance – pas de confiance ». Le Fonds permettra de constituer un portefeuille de prêts de plus de 300 millions d'euros. Depuis 2001, il a pu bénéficier à près de 4 000 PME, dans un marché traditionnellement peu favorable à soutenir les projets à hauts risques ou innovants des microentreprises.

Cet exemple illustre comment l'usage d'une garantie peut augmenter les prêts en provenance du secteur privé.



SAS JEREMIE Languedoc-Roussillon

11 millions d'euros
Dont 5,5 millions FEDER
Fonds propres
PME
France

... renforcer l'innovation, la croissance et la compétitivité de l'économie régionale ...

JEREMIE Languedoc-Roussillon intervient sur les fonds propres en se focalisant sur les jeunes entreprises munies d'un fort potentiel de croissance, en particulier dans les secteurs des technologies de l'information et de la santé. Le fonds de participation offre de plus des prêts et des garanties pour les entreprises à différents stades de leur développement. 21 entreprises ont pu bénéficier des investissements en fonds propres depuis 2010, parmi lesquelles 2 ont déjà été introduites en bourse.

Cet exemple illustre le fait que les instruments financiers peuvent attirer des co-investissements privés importants et accélérer la croissance des PME régionales.



www.fi-compass.eu
contact@fi-compass.eu
© EIB (2015)

European Commission
Directorate-General
Regional and Urban Policy
Unit B.3 "Financial Instruments and IFIs' Relations"
B-1049 Brussels

European Investment Bank
Advisory Services
fi-compass
98-100, boulevard Konrad Adenauer
L-2950 Luxembourg